

Relevé de décisions n° 04/2017

Conseil Municipal du Vendredi 7 avril 2017 à 20 H 30

L'an deux mille dix-sept, le VENDREDI 7 AVRIL le Conseil Municipal de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, salle du conseil municipal.

Date de convocation : 31 mars 2017

Présents : M. MARTIAL, Mme HEBERT, M. LE CALVE, Mme PARIS, M. PICHEREAU, M. HOUVET, M. COMMON, M. RODIER, M. DESGROUAS, M. ROBIQUET, M. GOISQUE, Mme DREANO, Mme DAVID, Mme BODIN, Mme FERREIRA, M. BONNEFOND, Mme AMY-MARTIN, Mme GUILLET, M. ANDRE, M. VERDIER, M. PEREZ, M. GILLOT.

Absents excusés :

Mme BOLLINOT,
Mme FOURNET,
M. ROQUET,
M. VASSEUR,
Mme GUEGAN,
Mme LABAN,
Mme PALLUEL.

Pouvoirs :

Mme BOLLINOT donne pouvoir à M. PICHEREAU,
Mme FOURNET donne pouvoir à M. GOISQUE,
M. ROQUET donne pouvoir à M. HOUVET,
M. VASSEUR donne pouvoir à Mme FERREIRA,
Mme GUEGAN donne pouvoir à Mme BODIN,
Mme LABAN donne pouvoir à M. RODIER,
Mme PALLUEL donne pouvoir à Mme PARIS.

La séance ouverte, Mme DREANO, a été désignée secrétaire de séance.

Motion sur la compétence de gestion de production et de livraison de repas

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 6 voix pour, 23 voix contre,

REJETTE la motion déposée et portant la compétence de gestion de production et de livraison de repas par Chartres métropole

MAINTIENT la délibération N°26/17 présentée en conseil municipal du 7 avril 2017 et ayant pour objet « convention de fourniture de repas par Chartres métropole »

Fiscalité communale – Vote des taux

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

FIXE au titre de l'année 2017 le taux des trois taxes directes locales à :

Taxe d'habitation	:	16,65 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	32,46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	38,51 %

Demande de subventions dans le cadre des travaux divers d'intérêt local (TDIL)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter au titre TDIL une subvention pour l'opération ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte permettant l'octroi de la subvention et à la percevoir.

Informatique – Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le contrat ci-annexé entre SEGILOG et la commune de Lèves,

AUTORISE M. le Maire à signer ledit contrat.

Informatique – Adhésion au portail E-Enfance - Décision

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au portail E-enfance,

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et signer les ordres de services.

Personnel communal – Ouverture d'un poste administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la création d'un emploi administratif au grade « adjoint administratif »

DECIDE l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter un agent pour pourvoir cet emploi,

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes utiles au recrutement.

Personnel communal – Ouverture de postes pour les emplois saisonniers des accueils de loisirs - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE la création d'emplois saisonniers d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

Tableau des emplois au 1^{er} janvier 2017 et mises à jour des grades dans le cadre du PPCR - Approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

ADOpte le tableau des effectifs actualisé tel présenté en annexe et arrêté au 1^{er} janvier 2017.

Conventions portant sur l'adhésion, les conditions et les modalités de mises en œuvre au système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions entre l'Etat et la commune de Lèves donnant la possibilité à la commune d'accéder au système de partage dans le cadre de l'accès au logement locatif social.

Concession d'aménagement du champ de foire – Approbation du CRACL

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

APPROUVE le compte rendu d'activités 2016 présenté par la S.P.L. Chartres Aménagement.

Révision du PLU – Intégration du contenu modernisé du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

DÉCIDE d'appliquer au Plan Local d'Urbanisme en cours de révision prescrite sur le fondement de l'article L.123-13 (dans sa version en vigueur avant le 31 décembre 2015), le contenu modernisé du Plan Local d'Urbanisme c'est-à-dire l'ensemble des articles R.151-1 à R.151-55 du Code de l'urbanisme.

Rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement des Marcoins

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'engager la procédure de rétrocession de la voirie et des espaces communs du lotissement des Marcoins dans le domaine public communal aux conditions détaillées précédemment,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les pièces utiles à cette affaire et notamment l'acte notarié de rétrocession.

Mise en vente d'un terrain d'une surface d'environ 1 500 m²

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

DÉCIDE la mise en vente d'une parcelle de 1 500m² à détacher de la parcelle AX 47 au prix de 80 000€,

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce bien.

Attribution de subventions aux associations

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE d'attribuer le versement des subventions aux associations pour l'exercice 2017, dont le montant global a été voté au budget primitif 2017,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

Conventions de partenariat dans le cadre des manifestations du 9^{ème} centenaire de l'abbaye de Notre-Dame de Josaphat

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

AUTORISE monsieur le Maire à percevoir la subvention accordée par le conseil Départemental et à signer les conventions de partenariat et l'ensemble des actes à venir dans le cadre de cet évènement.

Convention de fourniture de repas par Chartres Métropole

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes utiles à cette affaire et notamment la convention ci-dessus évoquée avec Chartres métropole pour la fourniture de repas pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} septembre 2017, reconductible par tacite reconduction deux fois.

Règlement intérieur de la fourniture de repas

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 voix contre,

APPROUVE le règlement intérieur de la fourniture de repas à destination des enfants scolarisés, accueillis en crèche et en ASLH,

Modification du règlement intérieur des étangs

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE la modification du règlement intérieur d'utilisation des étangs communaux.

Convention de partenariat avec l'association l'Abeille Lévoise

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 23 voix pour, 6 abstentions,

APPROUVE le projet de partenariat avec l'Abeille Lévoise,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat de mise à disposition des ruchers communaux,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire de Lèves,

Rémi MARTIAL.